

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de l'alimentation

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique du 18 avril 2007.

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

– le préfet de la Haute-Garonne, préfet de la région Occitanie, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

– la secrétaire générale, ou son représentant ;

– le vice-président du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, ou son représentant ;

– le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

– M. Olivier BROSSARD, professeur des universités, directeur de l'Institut d'études politiques de Toulouse ;

- Mme Marianne DUTOIT, agricultrice, présidente de VIVEA, membre du conseil économique, social et environnemental ;
- M. Christian FORESTIER, ancien administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers, ancien recteur de l'académie de Versailles ;
- M. Olivier LAVIALLE, directeur de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro) ;
- Mme Michèle MARIN, présidente du centre INRA Toulouse Midi-Pyrénées ;
- M. Jean-Luc MAYAUD, directeur de l'Institut français de l'Éducation de l'École normale supérieure de Lyon ;
- Mme Isabelle PLASSAIS, directrice de l'EPLEFPA de Marmilhat ;
- Mme Brigitte PRADIN, directrice du centre universitaire J-F. Champollion ;
- M. André TRICOT, professeur des universités à l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Toulouse ;
- Mme Christine VERGNOLLE, directrice de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Toulouse.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **12 FEV. 2018**

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,



Philippe VINÇON